



## **Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire sur arrêté 31/122019 et compte rendu d'activité 2020**

**Association : Union Sportive Municipale de Saran Canoë-Kayak**  
**Siège social : Mairie de Saran, Place de la liberté**  
**45770 Saran**

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le samedi 16 Janvier 2021 à 11h40 au club de l'association.

La séance est ouverte à 11h40 par **Mr Nicolas Arnoult**, Président de l'association.

La ville de Saran n'est pas représentée cette année.

Il est noté que la moitié des personnes assistants à l'AG sont connectés en distanciel.

### **I. Récapitulatif des thèmes abordés**

#### **Nombre de licenciés**

Le nombre de licencié pour 2020 est en baisse (23 contre 27 l'année les deux années passées), en raison notamment de l'impact lié à la crise sanitaire, de licenciés n'ayant pas renouvelés leur adhésion ou de l'absence du forum des associations n'ayant pas permis d'avoir de nouvelles recrues.

Il est noté que pour les usagers n'ayant pu faire aucune activité sur 2020, un geste sera proposé de façon individuel sur leur cotisation 2021 et sur demande uniquement.

#### **Transports jusqu'au lieu de pratique**

Les licenciés présents expliquent que de nouvelles mesures ont été mis en place pour le transport avec un état des lieux systématique et besoin de désinfection lié au Covid. Il n'a pas été noté de point d'alerte concernant l'accès aux minibus.

#### **Focus sur les manifestations de la ville**

Aucune manifestation suivie cette année pour cause de Covid..

#### **Communication**

Site du club, il est noté que le site est opérationnel (documents). Lucie Baudu rappelle qu'elle propose une version updatée plus ergonomique du site. Nicolas Arnoult valide ce nouveau site. Lucie doit





prendre contacte avec Jean Baptiste Arnoult pour l'upload sur le server. Guillaume et Nicolas Arnoult transmettront des photos et contenu.

Le groupe Facebook fonctionne bien, mais les échanges par emails ne fonctionnent pas.

Un Groupe Whatsapp fonctionne.

### Résultats sportifs

De son coté, L. Baudu est en équipe de France élite kayak et canoë. Elle ne décroche pas la sélection Olympique mais compte bien se représenter pour Paris 2024. Elle participera à la coupe du monde à Pau.

N.Arnoult et J. Trousson participent aux finales A la régionale d'Orléans, accédant à la N3.

Pas d'autres compétitions cette année en raison du Covid

### Séances hebdomadaires

En raison des mesures sanitaires (couvre feu et confinement), les séances piscines ont été très réduites cette année et assez peu fréquentées

La séance du mercredi voit ses effectifs fortement diminués avec peu de jeunes cette année. Certains licenciés expliquent par conséquent qu'ils se tourneront vers d'autres activités en septembre 2021.

### Stages

Malgré le contexte sanitaire, des sorties plus individuelles ont pu être faites notamment sur le bassin de Cergy (N. Arnoult) ou des bassins de Bourg St Maurice / Sydney (L. Baudu).

Il est noté des cartes d'accès à Vaires sur Marne peuvent être achetées via le site de la FFCK.

Un stage à Sault Brénaz sera organisé cette année sous réserve de possibilité en raison du contexte sanitaire.

### Matériel

Le club a investi dans un kayak Salto 3 M quasi neuf cette année ce qui a été sa plus grosse dépense e matériel.



SIEGE SOCIAL: MAIRIE DE SARAN, Place de la Liberté , 45774 Saran Cedex      AGREMENT D.D.J.S. N° 45-07-023-S      FFCK N°4504

Adresse club : 1630 ancienne route de CHARTRES 45770 SARAN

Tel : 06 74874805e.mail : contact@sarancanoe.fr



Toutefois, il est noté que les gilets de sauvetage présents au club ne répondent plus aux nouvelles normes de sécurité exigées. **Ainsi un budget est débloqué sans délais pour passer une commande immédiate de nouveaux gilets de sauvetage pour un budget estimé à 1500€.**

## Formation

Pas de formation cette année pour cause de Covid. N. Arnoult réitère son souhait de passer son CQP.

## Comptabilité

Focus sur les recettes de l'année, majoritairement issues de la ville et des cotisations des licences. Il est noté que la quasi totalité des cotisations licences est reversé à la fédération en droits d'affiliation et couts des licences.

Les dépenses sont orientés en matériel et remboursement de déplacement / stage / compétition.

Un détail des recettes et dépenses est fourni lors de l'AG.

## 2. Vote

La comptabilité au 31/12/2019, est approuvée à l'unanimité.

Se re-présente à la présidence de l'association, **Nicolas Arnoult**, élu à l'unanimité. Se représente au poste de Trésorier, **Antoine Beaudoin** élu à l'unanimité. Se représente au poste de Secrétaire **Appoline Dousset** élue à l'unanimité qui sera de nouveau secondée par le vice-secrétaire, **Jean Michel Arnoult** élu à l'unanimité.

## 3. Clôture de l'assemblée

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le Président, Nicolas Arnoult

Date : 05/03/2021

Signature :

Le Trésorier, Antoine Beaudoin

Date :

Signature :

Le Secrétaire, Appoline Dousset

Date :



SIEGE SOCIAL: MAIRIE DE SARAN, Place de la Liberté , 45774 Saran Cedex      AGREMENT D.D.J.S. N° 45-07-023-S      FFCK N°4504

Adresse club : 1630 ancienne route de CHARTRES 45770 SARAN

Tel : 06 74874805e.mail : contact@sarancanoe.fr



Signature :



**SIEGE SOCIAL:** MAIRIE DE SARAN, Place de la Liberté , 45774 Saran Cedex      AGREMENT D.D.J.S. N° 45-07-023-S      FFCK N°4504  
**Adresse club :** 1630 ancienne route de CHARTRES 45770 SARAN  
**Tel :** 06 74874805e.mail : contact@sarancanoe.fr